

REGLEMENT COMPLET DU JEU LOGOFACILE

Article 1 : objet

La société e-nitals, SARL au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est situé 12 cité Lemer cier 75017 PARIS, inscrite au RCS de Paris, sous le numéro 509 228 680, dénommée « e-nitals » ou « Logofacile, organise un JEU gratuit sans obligation d'achat ouvert à toute personne, avec tirage au sort mensuel pour une période à durée indéterminée sur son site Internet www.logofacile.com. L'organisateur pouvant mettre fin au jeu à tout moment.

Article 2 - Durée

Le JEU débutera le 20 octobre 2009 pour une durée indéterminée, selon les modalités définies à l'article 4 du présent règlement. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le JEU si les circonstances l'exigent. En tout état de cause sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants sur le Site.

Article 3 - Conditions générales de participation

La participation est ouverte à toute personne morale ou physique majeure (âgé de plus de 18 ans), à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du jeu ainsi que leurs parents directs. La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites,...), ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Une seule inscription par personne (même nom, même prénom, même adresse) ou entreprise (même RCS) sera acceptée. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs de ces règles et règlement sera exclu du JEU.

Article 4 - Description du Jeu et modalités de participation

4-1 Description du jeu

La société organisatrice a adressé une campagne publicitaire en ligne (bannières, liens textes, mailing...) aux personnes répondant aux critères de l'article 3, dans le respect de la législation en vigueur, pour participer au jeu.

Pour participer au jeu il suffit de s'inscrire en ligne, sur le Site, selon les indications fournies en ligne, en remplissant le formulaire d'inscription mis à la disposition du participant, sur lequel il fera figurer les informations nécessaires à son identification et notamment ses nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone valide, en validant son formulaire d'inscription complet.

4-2 Conditions de participation

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité, à son inscription, il ne renseignera que les informations demandées, ensuite pour confirmer sa participation au tirage au sort, il devra renseigner les informations complémentaires demandées afin que sa participation soit confirmée. Les informations saisies par le Participant l'engagent dès leur validation. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multiples inscriptions. En cas de déménagement ou de changement d'adresse e-mail, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées sur le Site à l'adresse électronique contact@logofacile.com.

La Société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du Participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du Participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs. Le Participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant à la Société organisatrice de supprimer les données le concernant.

Le participant accepte entièrement de recevoir des mails de logofacile.com et ses partenaires, il pourra se désinscrire à tout moment. Les adresses parrainage seront aussi utilisées sur des relances des offres logofacile.com et ses partenaires. Les désinscriptions sont accessibles à tout moment.

Le participant validera son acceptation aux Conditions Générales de Ventes, disponible sur le Site.

4-3 Election des gagnants

la société organisera chaque mois, un tirage au sort sur la liste des inscrits du mois, les gagnants seront désignés par tirage au sort. Un tirage au sort déterminera 1 gagnant parmi les inscrits du mois et ceci chaque mois.

Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité et le lien qui les lie à l'entité définie à l'article 1. La liste des gagnants est publiée sur la page : www.logofacile.com/concours.asp

Article 5 - Dotations

Le JEU est doté du lot suivant : Pack Charte Graphique, d'une valeur de 259€HT évoluant selon les modalités de révision de prix sur ce marché.

Article 6 - Remise des lots

Après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi du lot en cause, la liste du participant bénéficiaire sera publiée sur le site Internet www.logofacile.com dans le délai d'un mois suivant la fin de période.

Les bénéficiaires devront se manifester dans un délai de deux mois.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à d'autres personnes Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés, d'autres lots d'une valeur équivalente ou ayant des caractéristiques très proches, sans que cela puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte. Les lots retournés pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire ne seront ni ré attribués ni renvoyés et resteront la propriété de la Société organisatrice.

Les lots ne sont pas convertibles en espèces, ni échangeables avec d'autres prix.

Article 7 - Responsabilités

La participation au JEU implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au JEU présents dans le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance interrompre l'accès au Site et aux jeux qu'il contient. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

Article 8. Droits relatifs aux données nominatives collectées

Du seul fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leur nom, prénom, adresse dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent JEU sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. En application de l'article 27 de la loi n°78-17 d u 6 janvier 1978 dite " Informatique et Libertés ", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant à l'adresse du JEU.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation, conformément à l'article 5 ci-avant.

Article 9 - Dépôt du règlement et remboursement des frais de participation

Le présent règlement est librement consultable sur le site Internet www.logofacile.com

Une copie pourra être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande à l'adresse du JEU à l'article 13 (remboursement par virement bancaire exclusivement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande). Une seule demande de copie de ce règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par personne ou entreprise, qui devra indiquer son nom, prénom et adresse postale.

Pour les participants accédant au JEU sur papier libre, le timbre au tarif lent en vigueur leur sera remboursé par virement bancaire exclusivement sur simple demande aux coordonnées indiquées sur ce dernier, une adresse libre réponse est mise à leur disposition.

Article 10 - Respect des règles

Conformément aux stipulations de l'article 7 ci-avant, la Société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la régularité de la participation d'un internaute au jeu. La Société organisatrice enregistre et archive toutes les données relatives à la participation. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice ont force probante quant aux informations sur la régularité de la participation d'un Participant.

Article 11 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice. Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le Site.

Article 12 - Litiges

La loi qui s'applique est la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Marseille. Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Article 13 - Domiciliation

L'adresse du JEU à utiliser pour toute correspondance est : contact@logofacile.com